L'INDEX TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE (TSH) EN 10 QUESTIONS

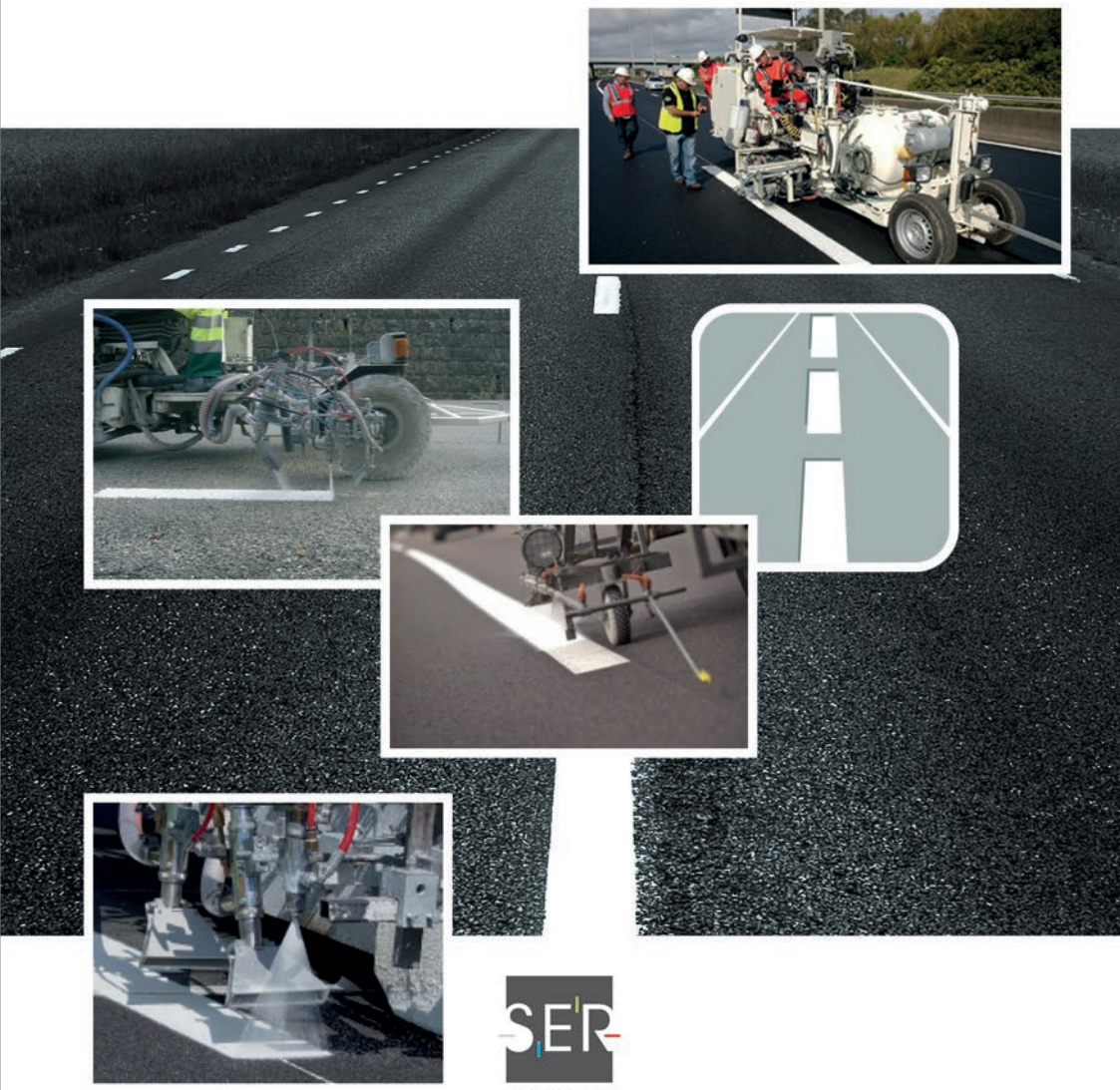

SYNDICAT
DES ÉQUIPEMENTS
DE LA ROUTE

UN INDEX SPÉCIFIQUE POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

*Depuis Juillet 2015, l'INSEE a mis en place **l'index TSH** (Travaux de Signalisation Horizontale) pour les contrats portant sur les travaux de produits de marquage appliqués sur les routes et les chaussées. Les Maîtres d'ouvrage et les professionnels des métiers de l'application peuvent désormais se référer à cet **indicateur de coûts** qui reflète l'évolution des coûts du marquage routier.*

1 QU'EST-CE QUE L'INDEX TSH ?

L'index Travaux de Signalisation Horizontale (TSH) est un indicateur élaboré par l'INSEE, qui **rend compte de l'évolution du coût global des travaux** de pose de produits de marquage appliqués pour les chantiers réalisés sur les zones interurbaines et en milieu urbain.

2 A QUOI SERT L'INDEX TSH ?

Jusqu'à présent, les professionnels de la route et les donneurs d'ordre devaient se référer uniquement à l'indice PMR (Produits de Marquage Routier) pour réactualiser le coût des travaux de signalisation horizontale. La création de l'index TSH permet de disposer d'un **indicateur plus précis**, qui reflète l'évolution du **coût réel** des matériels et des ressources utilisés dans le marquage routier.

3 COMMENT EST CONSTRUIT L'INDEX TSH ?

Pour construire l'index TSH, l'INSEE a intégré les postes de coût nécessaires à la mise en œuvre des travaux de marquage routier. L'index est calculé à partir d'indices de prix de l'INSEE du domaine de la construction, publiés sur son site internet.

4 QUELS SONT LES POSTES DE COÛT PRIS EN COMPTE DANS L'INDEX ?

L'index TSH intègre 6 postes de coût :

- **Le matériel :** le coût du matériel est reflété par l'indice du poste « MATP » de l'index.
- **Le travail :** le coût de la main d'œuvre est estimé par l'indice du coût horaire du travail dans la construction (« ICHTrev-TS »).
- **L'énergie :** le coût de l'énergie est appréhendé au travers du coût du gazole non routier.
- **Les matériaux :** le coût des matériaux est représenté par l'indice Produit de Marquage Routier (« PMR »).
- **Les frais divers :** le prix des frais divers se réfère au poste Frais Divers « FD » de la nomenclature construction.
- **Le transport :** le coût du transport est reflété par l'indice Transport Travaux Publics (« TRTP »).

5 QUELLE EST LA FRÉQUENCE DE MISE À JOUR DE L'INDEX ?

L'index TSH est calculé chaque trimestre par l'INSEE et publié mensuellement.

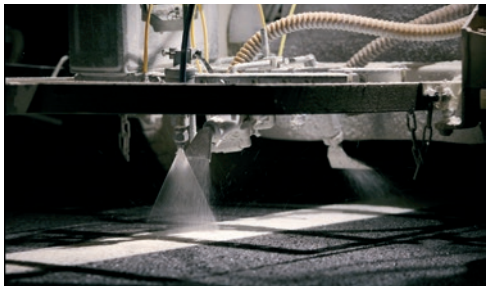

6 OÙ CONSULTER L'INDEX TSH ?

L'index TSH, publié au Journal Officiel, est répertorié dans la nomenclature « Index divers de la construction » de l'INSEE : ***www.insee.fr***
Cette page est également accessible sur le site du SER : ***www.equipements-routiers-et-urbains.com***

7 COMMENT UTILISER CET INDEX ?

L'index TSH est **représentatif des coûts nécessaires** à la mise en œuvre des travaux de marquage routier : il peut donc être utilisé comme un **indicateur** de référence commun à l'ensemble des acteurs de la route. Il constitue une source d'information fiable pour suivre l'évolution des coûts et évaluer au plus juste les budgets nécessaires aux prestations de marquage routier.

8 QUELS SONT LES BÉNÉFICES DE CET INDEX POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES DONNEURS D'ORDRE ?

Les Maîtres d'ouvrage et les donneurs d'ordre peuvent désormais se référer à l'index TSH pour **évaluer l'évolution du coût des travaux** d'application de produits de marquage sur les routes et les chaussées et, en conséquence, réviser au plus juste le budget consacré à la route.
Pour des marchés de longue durée, cet index est à utiliser pour l'établissement des formules de variation des prix.

9 QUELS SONT LES BÉNÉFICES POUR LES PROFESSIONNELS DU MARQUAGE ROUTIER ?

Les professionnels du marquage routier disposent d'un **indicateur**, qui reflète l'évolution des coûts, des matériels, des matériaux, et des services. Il est à utiliser pour l'indexation des contrats.

10 COMMENT OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'INDEX TSH ?

Le **Syndicat des Equipements de la Route** est l'interlocuteur de référence pour toute question relative à la réglementation sur les équipements de la route. **La section Signalisation Horizontale**, qui réunit les principales entreprises du marquage routier, **peut vous renseigner sur l'utilisation de l'index TSH**.

Nomenlature d'activités française / Classification de produits française (révision 2 de 2008)		Index divers de la construction	
01.19	Autre cultures non permanentes	FG	Fournitures de graines
01.30	Reproduction de plantes	FV	Fournitures de végétaux
20.30	Peitures, vernis et revêtements similaires, encres d'imprimerie et mastics	PMR	Produits de Marquage Routier (fournitures ou prestations)
42.11.20	Travaux de construction relatifs aux autoroutes, routes, rues, autres chemins pour véhicules et piétons et pistes d'aviation	TSH	Travaux de signalisation horizontale
41 à 43	Construction	FD	Poste Frais divers des index bâtiment et travaux publics
		MABTGO	Poste Frais divers des index bâtiment et travaux publics
		MABTSO	Poste Matériel des index bâtiment second œuvre
		MATP	Poste Matériel des index travaux publics
49.3	Autres transports terrestres de voyageurs	TRBT	Poste Transports routiers des index Bâtiment
49.41.19	Autres transports routiers de fret	TRTP	Poste Transports routiers des index Travaux Publics
71.1	Services d'architecture et d'ingénierie et services de conseil technique connexes	ING	Ingénierie
81.3	Services d'aménagement paysager	EV1	Travaux de végétalisation
		EV2	Application de produits phytosanitaires
		EV3	Travaux de création d'espace verts
		EV4	Travaux d'entretien d'espace verts

SYNDICAT
DES ÉQUIPEMENTS
DE LA ROUTE

Contact et informations :
Syndicat des Equipements de la Route
9, rue de Berri 75008 Paris
Tél : 01 44 13 34 64
E-mail : ser@ser.eu.com

Document téléchargeable sur
www.equipements-routiers-et-urbains.com

Août 2017